

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine

Jeudi 28 juin 2018 à 17h00
à La Roche-Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 28 juin 2018 à 17h00** à l'EPTB Vilaine – La Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ETAIENT PRESENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
- Madame Régine ROSZAK, Responsable de la Commande Publique – EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine

Jeudi 28 juin 2018 à 17h00
à La Roche-Bernard

Ressources : finalisation des cessions des parcelles au Département de Loire-Atlantique

Transfert de parcelles à titre gratuit – marais de Saint-Nicolas-de-Redon

L'EPTB Vilaine est propriétaire de terrains dans les marais de Saint-Nicolas-de-Redon. Ces derniers sont situés en bordure de Vilaine et constituent des parcelles à fort potentiel écologique.

Le département de Loire-Atlantique met en place une politique active de préservation des milieux naturels, qui passe notamment par l'acquisition foncière d'espaces naturels emblématiques. Les marais de Vilaine, espace de transition entre la Vilaine et le canal de Nantes à Brest, représentent un enjeu de préservation majeur, doté de richesses faunistiques et floristiques qui pourraient être mises en valeur localement aux portes de la ville de Redon.

Lors de son Conseil d'Administration du 6 juillet 2017, l'IAV avait décidé de transférer à titre gratuit au profit du Département des parcelles situées dans le secteur des marais de Saint-Nicolas-de-Redon (voir plan ci-joint).

Il s'agit des parcelles cadastrées :

- ZA Nos 84, 18, 91, 2, 79, 78, 82 et 42
- ZC0096
- ZB Nos 118 et 92

représentant une superficie totale d'environ 32 ha.

En raison de l'historique de ces parcelles, l'EPTB Vilaine ne dispose pas des titres de propriétés. La vente pourrait être régularisée par acte administratif aux frais du Département.

Le Conseil d'Administration a délibéré à l'unanimité :

- pour accepter de transférer à titre gratuit les parcelles ci-dessus désignées.
- pour laisser la charge des éventuels frais d'actes administratifs au Département de la Loire Atlantique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer tous les documents et actes nécessaires à la cession de ces parcelles.

Pour extrait conforme
La Présidente

Solène MICHEM

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le

ID : 044-254401243-20180628-2018_21-DE